



HAL
open science

Marc André, Susan Slyomovics (dir.), “ L’inévitable prison ”, L’Année du Maghreb, Paris, CNRS Éditions, vol. I, n°20, 2019, 302 p.

Jean-Lucien Sanchez

► **To cite this version:**

Jean-Lucien Sanchez. Marc André, Susan Slyomovics (dir.), “ L’inévitable prison ”, L’Année du Maghreb, Paris, CNRS Éditions, vol. I, n°20, 2019, 302 p.. Criminocorpus, revue hypermédia, 2019. hal-02348165

HAL Id: hal-02348165

<https://hal.science/hal-02348165>

Submitted on 5 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Marc ANDRÉ, Susan SLYOMOVICS (dir.), « L'inévitable
prison », *L'Année du Maghreb*

Paris, CNRS Éditions, vol. I, n°20, 2019, 302 p.

Jean-Lucien Sanchez



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/6510>

ISSN : 2108-6907

Éditeur

Criminocorpus

Référence électronique

Jean-Lucien Sanchez, « Marc ANDRÉ, Susan SLYOMOVICS (dir.), « L'inévitable prison », *L'Année du Maghreb* », *Criminocorpus* [En ligne], 2019, mis en ligne le 05 novembre 2019, consulté le 05 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/6510>

Ce document a été généré automatiquement le 5 novembre 2019.

Tous droits réservés

Marc ANDRÉ, Susan SLYOMOVICS (dir.),
« L'inévitable prison », *L'Année du
Maghreb*

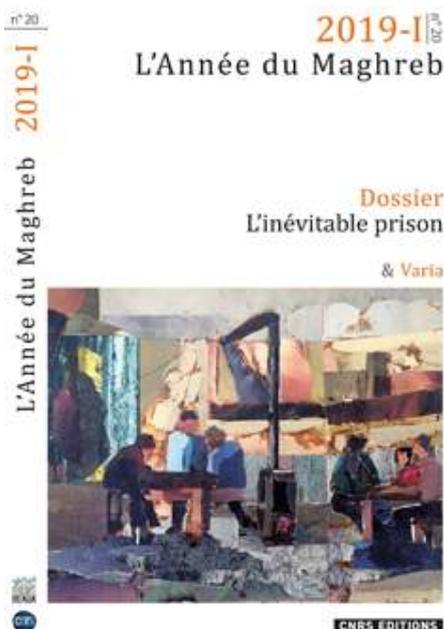
Paris, CNRS Éditions, vol. I, n°20, 2019, 302 p.

Jean-Lucien Sanchez

RÉFÉRENCE

Marc ANDRÉ, Susan SLYOMOVICS (dir.), « L'inévitable prison », *L'Année du Maghreb*, Paris,
CNRS Éditions, vol. I, n°20, 2019, 302 p.

- 1 Riche de quatorze contributions, ce volume de la revue *L'Année du Maghreb* porte sur l'histoire de l'enfermement en Algérie et offre un panorama stimulant sur les recherches actuelles sur cette thématique. Dans leur introduction¹, Marc André et Susan Slyomovics rappellent un élément important dans l'histoire récente des prisons françaises : l'écho des révoltes carcérales menées par les détenus algériens au cours des années 1950-1960 sur celles conduites par les détenus (notamment issus de la Gauche prolétarienne) au cours des années 1970. L'héritage de cette lutte a ainsi permis l'obtention d'améliorations notables de la condition carcérale en France à partir de 1975. Cette issue constitue toutefois l'aboutissement d'un long processus débuté au moment de la conquête par la



France de l'Algérie, à partir de 1830. Cette conquête s'accompagne de l'importation d'un système carcéral qui, comme l'a analysé Florence Bernault, n'avait pas pour visée, comme en France métropolitaine, de corriger et de réinsérer tous ceux qu'on lui confiait, mais d'asseoir une domination politique et de soutirer un bénéfice économique². Comme l'indiquent les auteurs, l'Algérie présente des particularités au sein de l'empire colonial français parmi lesquelles celle de constituer une colonie de peuplement (et donc de devoir procéder à l'incarcération « d'indigènes », de colons et de métropolitains). Et, surtout, celle d'avoir été le théâtre de deux conflits particulièrement meurtriers (entre 1830 et 1871 et entre 1954 et 1962) qui relie donc son appareil répressif à une histoire intrinsèquement liée à une violence qui a impacté l'ensemble de la population algérienne. Car la capillarité de cet appareil étonne par ses dimensions : l'Algérie fourmille de prisons, de bagnes, de camps d'internement, etc. qui la traversent et ce à toutes les époques de son occupation (et au-delà). Face à cet arsenal et au nombre effarant d'individus qu'il a atteint, les auteurs, en reprenant une formule de Raphaëlle Branche, se demandent légitimement si l'Algérie n'est ainsi pas devenue une « prison à ciel ouvert » (p. 14) durant la guerre d'indépendance algérienne.

- 2 Nadia Biskri s'intéresse à l'établissement central des fers de Douera, puis de Bône, en service de 1855 à 1858³. Il constitue l'une des nombreuses structures répressives mises en œuvre en Algérie à l'endroit des militaires, plus connues sous le nom générique de « Biribi » auquel Dominique Kalifa a consacré une importante étude⁴. Cet éphémère établissement était destiné aux soldats et aux marins condamnés à la peine des fers, qui deviendra par la suite peine des travaux forcés à temps ou à perpétuité sous l'empire du code pénal de 1810. Ces condamnés étaient punis d'une très lourde peine pour avoir commis des actes d'insubordination. Nadia Biskri propose une analyse détaillée tout à la fois du fonctionnement de cet établissement et de la genèse du projet de colonisation pénitentiaire qui accompagne le vote de la loi du 30 mai 1854 sur l'exécution de la peine

des travaux forcés. Ainsi, l'envoi de condamnés militaires en Algérie constitue à la fois une alternative au refus manifesté par le gouvernement général d'Alger de recevoir des forçats civils et une force de travail qui a pu être mise au service de l'entreprise de colonisation du territoire. Si Nadia Biskri s'intéresse aux migrations forcées de militaires métropolitains vers l'Algérie, Linda Amitri et Marine Coquet s'intéressent pour leur part à d'autres circulations contraintes à travers l'exemple des forçats algériens envoyés au bagne colonial de Guyane. Linda Amiri, en analysant un convoi de 130 forçats algériens transportés en 1868, précise le contexte entourant l'application de la peine des travaux en Algérie et, par-là, traduit son usage politique dans la colonie⁵. Par un paradoxe que relève l'auteure, la transportation est un outil au service de l'exclusion d'une population indigène appauvrie et dépossédée de ses terres par la conquête française au profit des colons métropolitains. Mais si l'action du Second Empire la précipite dans la misère et la révolte, le régime entend également transplanter certains de ses éléments indésirables en Guyane pour qu'ils puissent s'y voir attribuer une terre (dont ils se sont pourtant souvent vus déposséder en Algérie) et qu'ils y deviennent colons à leur tour. Marine Coquet consacre son analyse à déconstruire la catégorie pénale de bagnard « arabe » en accompagnant sa démonstration d'une étude quantitative qui délivre de nombreuses informations statistiques sur ces forçats⁶. Là-aussi, le paradoxe soulevé par l'auteure interpelle. Des « indigènes » dominés dans leur colonie d'origine bénéficient en Guyane de l'octroi d'un privilège de la part de l'administration pénitentiaire coloniale qui les hisse au-dessus de la condition de leurs congénères d'origine européenne : celui de pouvoir disposer d'un poste de contremaître (ou de porte-clés), c'est-à-dire d'être les auxiliaires des agents de l'administration pénitentiaire. Mais comme le précise l'auteure, cette stratégie constitue essentiellement une adaptation au système imposé par le bagne pour pouvoir espérer une libération et un retour en Algérie. Ces deux contributions comblent un vide historiographique important face au manque de travaux consacrés à l'histoire des forçats algériens au bagne de Guyane.

- 3 L'article de Benjamin Claude Brower aborde la question des populations algériennes déplacées durant la guerre d'indépendance algérienne au prisme d'une lutte de souveraineté engagée par la France à l'encontre de l'Armée de libération nationale (ALN) du Front de libération nationale (FLN)⁷. Les chiffres délivrés impressionnent : près de 2,4 millions d'Algériens furent « regroupés » (p. 93) dans des camps d'internement surveillés par l'armée française et près de 1,1 million d'autres affluèrent des campagnes pour se masser dans des bidonvilles situés aux marges des grandes villes ou de pays limitrophes. Ces camps permettent ainsi d'observer, dans un contexte d'État d'exception, la constitution d'espaces de non-droit (intitulés officiellement « zones interdites », p. 97) qui visent à priver les insurgés du soutien logistique de la population locale. L'analyse de ces camps déborde largement le cadre *stricto-sensu* des institutions pénales (prisons et bagnes) pour tisser la trame d'un « réseau coercitif » qui, pour reprendre l'expression de Sylvie Thénault, constitue l'Algérie en une « prison agrandie » (p. 14). C'est ce dont témoignent les contributions de Susan Slyomovics et de Paul Marquis. Susan Slyomovics porte la focale sur la trajectoire de Hocine Kahouadji, militant FLN interné dans le camp de Paul-Cazelles⁸. Malgré une ordonnance de non-lieu prononcée par le tribunal militaire d'Alger le 17 avril 1959, Hocine Kahouadji est maintenu en détention et, parce qu'évalué comme un « militant très dangereux », bascule dans le champ de l'internement en étant transféré de la prison d'El-Harrach au centre de triage et de transit de Beni-Messous. La fin de son périple, que l'auteure

illustre dans son article par de larges extraits issus du témoignage de l'ex-détenu, le conduit au centre d'hébergement de Paul-Cazelles, d'où il sera finalement relâché au mois de mai 1961. Paul Marquis s'intéresse également à la trajectoire d'un Algérien aux prises avec les rets de la détention, Messaoud B., qui le conduit à l'hôpital psychiatrique de Blida-Joinville. Cet interné qui, comme beaucoup d'autres algériens issus de camps ou de prisons durant la guerre d'indépendance, est atteint d'une « psychose réactionnelle » (p. 186). Les troubles psychiatriques qu'il présente traduisent les symptômes des mauvais traitements qu'il a subis avant son internement, comme le dénonce dans son ouvrage *Les damnés de la terre*⁹ Frantz Fanon, qui fut peu de temps psychiatre à l'hôpital de Blida-Joinville. Se dessine à travers ces deux contributions une complémentarité entre la prison et les camps d'internement et l'hôpital psychiatrique qui constituent des prolongements ponctuels (ou à plus longue échéance) de l'incarcération. L'article de Saphia Arezki démontre pour sa part la permanence de l'une d'entre elle (quant à sa fonction répressive s'entend) dans l'Algérie contemporaine à l'aube de la guerre civile survenue dans les années 1990¹⁰. Des camps d'internement (ou « centres de sûreté », p. 228) sont effectivement mis en place dans le sud et le nord algériens à la suite de la déclaration de l'état de siège le 4 juin 1991. Puis la déclaration de l'état d'urgence le 9 février 1992 entraîne des internements administratifs massifs d'individus dans de nouveaux camps situés dans le sud algérien. De l'aveu même d'un ancien officier interrogé par l'auteure, ces structures s'inspirent des camps d'internement mis en place par la France lors de la guerre d'indépendance en référence à la loi du « 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et aux mesures d'assignation à résidence qu'elle a entraînées » (p. 231). Mais loin d'être venu à bout de la révolte, ces camps vont au contraire contribuer à asseoir le pouvoir des militants du Front Islamique du Salut et devenir un point de bascule dans la guerre civile.

- 4 Les autres contributions de ce dossier intéressent plus particulièrement la prison. Sylvie Thénault présente une source rare, une « autobiographie sous contrainte » (p. 114), c'est-à-dire un cahier rédigé en détention par une militante du FLN, Baya Hocine¹¹. Condamnée à mort le 22 décembre 1957 pour sa participation à un attentat, elle est incarcérée à la prison Barberousse (ou « Serkadji ») lorsque ses papiers sont saisis le 8 avril 1958. L'auteure analyse un récit où l'emprisonnement (et l'attente de l'exécution) amènent Baya Hocine à coucher sa vie sur le papier. Dans un geste introspectif, la détenue se livre et l'historienne délivre aux lecteurs de précieuses informations contextuelles pour lui permettre de saisir au plus près cette approche « sensible et intime de cette guerre » (p. 121). Khedidja Abel s'intéresse pour sa part à la prison de Tifelfel qui fut ouverte au mois d'août 1955 pour y détenir des épouses de maquisards¹². L'auteure est parvenue à constituer un corpus de sources orales grâce à un patient travail de recueillement de témoignages (et dont elle restitue de larges extraits dans son article), permettant par-là de contrebalancer une absence totale d'archives concernant cet établissement. Interrogatoires violents, viols, sévices, brutalités constituent le calvaire quotidien essuyé par ces femmes, dans une volonté délibérée des militaires français de parvenir à humilier les époux rebelles et dont le souvenir hante encore aujourd'hui la plupart des survivantes.
- 5 S'ils ont été massivement condamnés ou internés en Algérie, les Algériens l'ont été tout autant en France métropolitaine, comme l'illustre l'article de Fanny Layani consacré à la prison de Fresnes¹³. En se basant sur des fonds inédits conservés aux Archives départementales du Val-de-Marne et sur des témoignages d'anciens détenus, l'auteure propose une analyse très documentée de l'incarcération des militants algériens dans

cet établissement. Si cette mise en commun contrainte donne lieu à une difficile cohabitation entre détenus issus de courants politiques différents (FLN et Mouvement national algérien, MNA), elle permet l'organisation et le prolongement d'une lutte entamée hors les murs de la prison qui se traduit par l'obtention, à l'issue d'importantes grèves de la faim entamées durant l'été 1959, d'un régime de détention dit de catégorie A (plus libéral que celui de droit commun) et d'un régime de portes ouvertes qui facilite les mouvements. Néanmoins, si ces améliorations traduisent la victoire de militants très organisés dans le bras de fer qu'ils ont engagé avec l'institution, il n'en demeure pas moins que ces victoires sont symboliques, la prison étant tout de même parvenue à les mettre politiquement « hors combat » (p. 171) durant toute la durée du conflit. Marc André s'intéresse pour sa part à la trajectoire d'un objecteur de conscience, Didier Poiraud, réfractaire ayant refusé de participer à la guerre d'Algérie¹⁴. En réaction, il fut arrêté et incarcéré (ou s'est « baladé » comme il l'indique lui-même à l'auteur) de janvier 1962 à janvier 1964 dans pas moins de deux camps, cinq prisons et deux casernes militaires situés sur le sol métropolitain. Cet acharnement carcéral a donné lieu à la production d'une trentaine de croquis, dessins et peintures dont beaucoup sont reproduits dans l'article et que l'auteur utilise pour illustrer l'analyse qu'il restitue de l'expérience vécue par Didier Poiraud.

- 6 Les deux dernières contributions ouvrent des perspectives comparatistes. Antoine Hatzenberger présente la trajectoire d'Habib Bourguiba à travers les différents établissements situés en France métropolitaine et en Tunisie qui ont ponctué ses incarcérations ou ses déportations¹⁵. Le chef du Néo-Destour et premier président de la Tunisie indépendante a tout d'abord payé son opposition par un exil de 1934 à 1936 à Borj-Leboeuf. Puis sa lutte l'a conduit à une incarcération de 1938 à 1942 au Haut-Fort Saint-Nicolas, à Marseille et, enfin, à une mesure d'exil sur l'île de La Galite, de 1952 à 1955. Ces trois séquences carcérales, si elles ont constitué pour Habib Bourguiba des expériences éprouvantes, n'en ont pas moins constitué également des étapes dans la genèse de son leadership politique et autant de lieux qui lui ont servi de porte-voix pour forger « l'épopée bourguibienne et [le] roman national tunisien » (p. 244). Enfin, Isabelle Merle consacre une dernière contribution à l'un des premiers déportés algériens en Nouvelle-Calédonie, Boumzrag El Mokrani. Condamné à la déportation simple en 1873, il subit près de trente ans d'exil à la suite de sa participation à l'insurrection kabyle de 1871¹⁶. Cet article est une illustration de l'ambiguïté soulevée par Georges Balandier concernant ce qu'il a problématisé sous le terme de « situation coloniale » (p. 264)¹⁷. Car, à l'instar des motifs qui avaient poussé les Kabyles à la révolte contre les colons français en 1871, les Kanak entreprirent le même type d'insurrection en 1878. Mais loin de prendre fait et cause pour une quelconque « cause commune indigène », El Mokrani et d'autres déportés Kabyles rallieront les colons et l'armée pour réprimer violemment ce soulèvement. L'auteure s'emploie ainsi à comprendre les raisons qui l'ont poussé à cette extrémité. Doté d'un *habitus* de colonisé qui ne le prédisposait guère à effectuer un quelconque rapprochement entre la lutte qu'il a menée en Kabylie et celle poursuivie par les Kanaks en Nouvelle-Calédonie, son choix s'explique notamment par la peine qui le frappe et par la grâce qu'il escompte en servant les intérêts de la France.
- 7 En référence à *L'impossible prison* de Michelle Perrot¹⁸, Marc André et Susan Slyomovics ont opté pour le titre *L'inévitable prison* pour qualifier l'histoire carcérale algérienne : « Inévitable, la prison le fût pour les Algériens. Au cœur d'un système carcéral de plus en plus ramifié au fil de la colonisation, nombreux sont ceux qui ont eu à connaître

l'enfermement. On peut sans risque évaluer à 80 % le nombre de migrants algériens présents dans l'agglomération lyonnaise à avoir connu ne serait-ce qu'une nuit (après une rafle par exemple) la prison à Lyon pendant la guerre d'Algérie [...], et affirmer que toutes les familles en Algérie ont été concernées par l'emprisonnement pendant cette même guerre. » (p. 11) En refermant ce volume de la revue *L'Année du Maghreb*, le lecteur ne peut qu'être frappé par la centralité des institutions répressives dans l'exercice de la domination coloniale de la France en Algérie. Celles-ci ont su se rendre effectivement inévitables pour les Algériens de par leur ampleur et par la violence que leurs agents ont déployée.

- 8 Ce volume de *L'Année du Maghreb* représente désormais un jalon à son tour inévitable dans l'historiographie carcérale contemporaine.

NOTES

1. Marc André et Susan Slyomovics, « L'inévitable prison. Éléments introductifs à une étude du système carcéral en Algérie de la conquête coloniale à la gestion de son héritage aujourd'hui », p. 9-31.
2. Florence Bernault (dir.), *Enfermement, prison et châtements en Afrique. Du 19^e siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1999.
3. Nadia Biskri, « Un établissement pénitentiaire singulier dans « l'archipel punitif » de l'armée française en Algérie : L'établissement des fers de Douera puis de Bône (1855-1858) », p. 35-57.
4. Dominique Kalifa, *Biribi. Les bagnes coloniaux de l'armée française*, Paris, Perrin, 2009.
5. Linda Amiri, « Exil pénal et circulations forcées dans l'Empire colonial français. Le cas particulier du convoi de « forçats arabes » du 27 juillet 1868 vers la Guyane française », p. 59-76.
6. Marine Coquet, Bagnards, « arabes » et porte-clefs en Guyane. Naissance d'un rôle pénal et colonial (1869-1938) », p. 77-92.
7. Benjamin Claude Brower, « Regroupment Camps and Shantytowns in Late-Colonial Algeria », p. 93-106.
8. Susan Slyomovics, « Des lieux pour un « non-lieu » : Le camp algérien Paul-Cazelles et Hocine Kahouadji, militant FLN », p. 139-158.
9. Frantz Fanon, *Les damnés de la terre*, Paris, Maspéro, 1961, p. 191.
10. Saphia Arezki, « Les camps d'internement du sud en Algérie (1991-1995). Contextualisation et enjeux », p. 225-239.
11. Sylvie Thénault, « Les papiers de Baya Hocine. Une source pour l'histoire des prisons algériennes pendant la guerre d'indépendance (1954-1962) », p. 107-122.
12. Khedidja Adel, « La prison des femmes de Tifelfel. Enfermement et corps en souffrance », p. 123-138.
13. Fanny Layani, « Fresnes, "prison algérienne" ? (1954-1962) », p. 159-177.
14. Marc André, « Expériences carcérales et traductions picturales. Le témoignage du peintre et objecteur de conscience Didier Poiraud durant et après la guerre d'indépendance algérienne (1961-1964) », p. 195-223.
15. Antoine Hatzenberger, « Bourguiba d'une prison l'autre », p. 243-259.
16. Isabelle Merle, « Algériens en Nouvelle-Calédonie : Le destin calédonien du déporté Ahmed Ben Mezrag Ben Mokrani », p. 263-281.

17. Georges Balandier, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 110, n°1, 2001, p. 9-29.

18. Michelle Perrot, *L'impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire*, Paris, Le Seuil, 1980, 319 p.

AUTEUR

JEAN-LUCIEN SANCHEZ

Jean-Lucien Sanchez est docteur en histoire, chargé d'étude et de recherche en histoire au ministère de la Justice (DAP/Me5), membre du Centre pour les humanités numériques et pour l'histoire de la justice (CLAMOR, UMS CNRS 3726) et chercheur associé au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP UMR CNRS 8183).